

Secrétariat du CCAS
03.28.62.12.90

LES ADRESSES UTILES

Aides aux familles, personnes handicapées et âgées

Centre Médico-social (Assistante Sociale)

UTPAS Dunkerque-Wormhout
Mme REIZ Sylvie
325-327 rue de la République
BP4001
59430 SAINT POL SUR MER
03.59..73.40.59

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Agence de Dunkerque 12 rue de Paris
Par téléphone au 3230 (du lundi au
vendredi de 09h à 16h)

Services à la Personne CCHF :

- portage des repas : 03.28.29.09.99
- service de soins : 03.28.62.62.75

Centre local d'Information et de Cordinations- Seniors

CLIC des Moulins des Flandres de
Hoymille : 03.28.63.75.20

MDPH (Maison Départementale

Personnes Handicapées) Dunkerque :
03.59.73.73.73

MISSION LOCALE

CCHF Bergues : 03.28.22.21.03
Rives de l'Aa à Bourbourg
28 place du G1 de Gaulle
03.28.22.21.03

POLE EMPLOI Dunkerque

09.72.72.39.49

RESTOS DU COEUR

13 rue de l'Église 59492 Hoymille
03.66.61.74.79

LA BOUTIQUE DU HERON

Friperie à Bergues : 03.28.62.69.53

Agence Départementale Information sur Logement (ADIL)

1 rue de Beaumont à Dunkerque
03.59.61.62.59

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale

Steene



EDITO

Le « Centre Communale d'Action Sociale » appelée communément « CCAS » est l'institution locale de l'action sociale.

Cette commission est composée du Maire (Président), de 4 élus du Conseil Municipal et de 4 personnes de la société civile résidant dans la commune.

Les contextes : économique, familial, sociétal, conduisent certains citoyens dans des difficultés financières et/ou sociales et ont besoin d'un soutien.

Le CCAS prend toute sa place dans l'écoute, les conseils, l'aide matérielle et/ou financière afin d'apporter un soutien ponctuel ou un accompagnement à ses citoyens afin qu'ils ne puissent pas être isolés.

L'exclusion ne devrait concerner personne : la combattre, trouver des solutions devrait être l'affaire de chacun d'entre nous. L'action sociale est une chaîne dont tous les maillons sont importants : ne cassons JAMAIS cette chaîne humaine.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez surtout pas à franchir la porte de votre maison municipale : la mairie.

Nous sommes là pour vous aider en toute confidentialité.

Alain DAVROUX
Président

Patricia DOUAY
Vice-Présidente

LE LEXIQUE DES AIDES SOCIALES

CMU: Couverture Médicale Universelle (sous conditions de ressources) - voir CPAM

RSA : Revenu de Solidarité Active

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (séniors + 60 ans : Conseil Départemental)

PMI : Protection Médicale Infantile

Un CCAS, qu'est-ce que c'est ?

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif communal de la collectivité territoriale.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion (en particulier, l'aide alimentaire), prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance / jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

Les membres du CCAS

Les élus :

Alain DAVROUX, Maire
Patricia DOUAY, Adjointe
Édith DEWAELE, Conseillère
Céline CALESSE, Conseillère
Estelle ACHTE, Conseillère

Les membres de la société civile :

Claudie JOUVENOT
Éliane SENGULEN
Cédric MACRON
Stéphanie SALADIN

Les objectifs de la commune

Les membres du Conseil d'administration du CCAS de Steene a à coeur de :

- Oeuvrer dans la proximité pour tous les citoyens,
- Être à l'écoute de tous
- Accompagner socialement les administrés dans leurs démarches administratives.
- Favoriser l'intergénérationnel en créant des événements où jeunes et moins jeunes se retrouvent

Le CCAS possède son propre budget, dissocié de la commune. Ce budget annexe de la collectivité doit présenter un budget en fonctionnement à l'équilibre.

Les démarches à entreprendre pour toute demande

La demande doit être effectuée à l'accueil de la mairie, sur simple courrier expliquant votre situation ou par mail.

Il vous sera remis un dossier type à compléter avec différentes pièces à fournir (avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire, les derniers relevés bancaires, le livret de famille, pièces justificatives des charges mensuelles).

Ces documents sont indispensables pour toute sollicitation financière du CCAS. Ces documents devront être apportés lors d'un rendez-vous en présence du président et/ou de la Vice-Présidente et/ou d'un membre du CCAS. Si la demande répond aux critères retenus, le dossier sera soumis pour avis lors d'un conseil d'administration du CCAS.

Les domaines d'intervention du CCAS

1- FAMILLE :

Le CCAS souhaite faciliter l'accès des enfants de la commune aux activités socio-culturelle de la commune et de la CCHF.

A- Aide à l'enfance/jeunesse

Pour les activités extrascolaires, périscolaires en partenariat avec les structures d'accueil : participations aux classes découvertes et pour des formations professionnelles spécifiques ou de suivi scolaire.

B- Difficultés financières

Le CCAS étudie absolument toutes les demandes d'aides.

- Aides diverses pour consommation des fluides (EDF, eau, Gaz, chauffage)
- Aides diverses liées au logement
- Bon alimentaire
- Bon de transport

C- Relais avec les services sociaux du département

Dans un souci d'accompagner les citoyens en difficultés passagères, le CCAS peut vous aider notamment dans vos démarches administratives.

2- SENIORS : + de 65 ans

Le CCAS souhaite développer une attention particulière pour les seniors

Qui est concernée ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans et inaptes au travail) résidant à leur domicile et/ou en situation de handicap.

Où s'inscrire ?

Auprès de la mairie, par écrit, par téléphone ou par courriel.

Le CCAS peut vous orienter et vous soutenir auprès des différents partenaires :

- Centre Médicosocial de Dunkerque-Wormhout : assistantes sociales du Département
- Bailleurs sociaux et/ou propriétaires
- Restaurant du Coeur: repas et aides administratives
- Secours Populaire : aide morale et matérielle, don de vêtements, jeux, etc.
- Secours catholique : aide morale et matérielle, don de vêtements, jeux, etc.
- Mission locale : insertion sociale pour les jeunes de 16 à 25 ans
- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des Moulins des Flandres : aide aux plus de 60 ans

A- Repas des aînés :

Ce moment convivial est offert par le CCAS aux seniors de + 65 ans qui résident à Steene.

B- Colis de Noël :

Les colis de Noël sont distribués par les membres du CCAS aux seniors n'ayant pu assister au repas des aînés.